

ES Blanquefort Badminton

Règlement intérieur

Du bon usage pour tous...

La pratique d'un sport au sein d'une association n'est possible que si tous les adhérents fonctionnent selon les mêmes règles.

> Règle n°1

Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés et avoir payé leur adhésion au club pour pouvoir jouer au badminton.

> Règle n°2

Tous les joueurs doivent obligatoirement passer une visite médicale attestant l'autorisation de la pratique du badminton, en compétition ou non, afin d'obtenir leur licence.

> Règle n°3

En début de saison, les joueurs ont un temps défini, qui leur est notifié, pour régler leur cotisation et fournir leur certificat médical. Passé ce délai, la place laissée par le joueur sera considérée comme libre et pourra être ré-attribuée.

> Règle n°4

Les tarifs des cotisations pour la saison sont les suivants :

- mini-bad et poussins 105 € (111 € hors commune)
- benjamins, minimes, cadets 120 € (126 € hors commune)
- juniors et adultes loisir 125 € (131 € hors commune)
- juniors et adultes compétiteurs 135 € (141 € hors commune)
- joueurs compétiteurs titulaires de l'équipe senior mixte 1 : 115 €
- membres du bureau et officiels techniques (en activité) : 80 €

Une réduction de 10€ sera consentie par licence et par famille, et ce dès la deuxième licence.

Possibilité de paiement échelonné

> Règle n°5

Pour connaître les horaires et lieux d'entraînement de la saison 2019/2020, reportez-vous au tableau « Horaires d'entraînement ».

> Règle n°6

L'activité commence par le montage des poteaux et filets, et se termine par leur démontage. Il est important que tout le monde y participe.

> Règle n°7

Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié, ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition (respect des règlements intérieurs des gymnases).

> Règle n°8

Les joueurs essaieront d'avoir en toutes circonstances une attitude de fair-play lors des rencontres internes comme externes.

> Règle n°9

Les entraîneurs ont un rôle de coordination de l'activité. Le comité directeur sera responsable du respect du règlement.

> Règle n°10

Afin de respecter le bon esprit de l'association, les joueurs s'engagent à disputer des parties avec et contre le maximum de personnes.

> Règle n°11

Le comité directeur se réserve le droit de limiter le nombre d'adhérents en fonction des places disponibles et des créneaux de jeu, la priorité restant aux anciens adhérents, aux habitants de Blanquefort, aux joueurs sur liste d'attente (par principe d'antériorité).

> Règle n°12

Les compétiteurs souhaitant participer à une compétition à titre individuel devront s'acquitter des frais d'inscription dans un délai raisonnable, faute de quoi le club suspendra l'inscription.

> Règle n°13

Les joueurs doivent respecter le règlement intérieur du club et les règlements intérieurs des gymnases. Le club se réserve le droit d'exclusion d'un joueur en cas de non-respect des règles (sans remboursement de la cotisation).

> Règle n°14

Le club fournit les volants nécessaires pour les entraînements et le jeu libre à l'ensemble des joueurs, ainsi que les volants nécessaires aux jeunes compétiteurs (TDJ) et aux équipes adultes.

Les compétiteurs inscrits sur des tournois individuels devront fournir les volants.

> Règle n°15

Le club assure une surveillance des poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors à l'intérieur du gymnase pendant le temps des créneaux horaires qui leur sont réservés, **à la condition que l'enfant reste dans le gymnase**. S'il est constaté qu'un enfant continue à sortir malgré plusieurs avertissements, le bureau se réserve le droit de l'exclure du club.

> Règle n°16

Les parents ou adultes responsables des joueurs mineurs doivent signer le papillon indiquant qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur.

> Règle n°17

Le transport des joueurs mineurs pour les compétitions est assuré par les familles.

> Règle n°18

L'accès aux gymnases est interdit à toute personne non licenciée au club.

> Règle n°19

L'usage d'alcool, de produits dopants et de cigarettes est interdit à l'intérieur des gymnases et de leurs vestiaires.

> Règle n°20

Les horaires de début et de fin d'activité doivent être respectés par toutes les catégories d'entraînement.

> Règle n°21

Compétitions jeunes : le club doit être représenté par l'entraîneur ou un membre du bureau. Si ce n'est pas possible, un parent sera mandaté.

> Règle n°22

Le règlement intérieur est modifiable sur décision du comité directeur.